

## COMMUNE DE MONTALIEU-VERCIEU

### PROCES VERBAL DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTALIEU-VERCIEU

Séance du 28 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 28 avril à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de Montalieu-Vercieu, légalement convoqué le 22 avril 2026, s'est réuni en séance de Conseil Municipal à la salle Jouvenet, 2 place de l'église, sous la présidence de Monsieur Christian Giroud, Maire.

**Étaient présent(e)s** : ATTAVAY Bernard, BELLONVILLE Elodie, CHAUDET Florence, DA CONCEICAO Maryline, D'ORIO Vincent, DREVET Christiane, FAYARD Stéphanie, FOURNET Steve, GIROUD Christian, GORCE Isabelle, JAVERLIAT Laure, LACAVE Quentin, LAROCHE Jean-Luc, LAURET Marie Cindy, LEMIRE Robert, LUTTRIN Jean-Claude, PEJU Amaury, PELLEGRINELLI Florian, POULET Maxime, ROSSI Patrick, RUIZ Céline, THEVENOT Monique, YOUNSI-BRUSCOLINI Virginie, ZABI Sabya

**Procurations** : X

**Absent(e)s non représenté(e)s** : GOZZO Barbara, PERRAUT Sébastien

**Soit 25 présents et 0 pouvoir - 25votants**

**Secrétaire de séance** : Florence CHAUDET

19H30, Monsieur le Maire, Christian GIROUD, ouvre la séance, salue les membres présents, la presse et le public. Il procède à l'appel des présents et constate que le quorum est atteint.

#### **ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du Procès Verbal de la séance du 2 avril 2026,
- Adoption du règlement intérieur du conseil municipal
- Nominations des membres de la commission des impôts directs
- Désignation d'un référent déontologique des élus locaux
- Désignation d'un représentant au sein de la SPLA SARA Aménagement
- Désignation des délégués communaux au sein du syndicat intercommunal du gymnase
- Désignation des délégués communaux au sein du syndicat intercommunal du chemin de fer du Haut-Rhône
- Désignation des délégués communaux au sein du syndicat intercommunal rivière canoë/kayak Isle de la Serre

#### **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 28 AVRIL 2026 :**

Le procès verbal de la séance du 28 avril 2026 a été transmis in extenso à tous les membres.

Il est approuvé à l'unanimité.

## COMMUNE DE MONTALIEU-VERCIEU

### ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le maire expose que les articles L2122-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois suivant son installation.

Monsieur le maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal. Ce règlement fixe notamment :

- Les conditions d'organisation du débat d'orientations budgétaires ;
- Les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales ;
- Les conditions de consultation des projets de contrats ou de marchés.

Le règlement définitif fera l'objet d'un envoi séparé.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité les délégations consenties au Maire.

### NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Le maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué. Dans les communes de plus de 2 000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants, pour une durée de mandat identique à celle du mandat du conseil municipal.

La CCID intervient surtout en matière de fiscalité directe locale. Ainsi, elle dresse avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation. Elle participe également à l'évaluation des propriétés bâties et à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune. Par ailleurs, peuvent participer à la commission communale des impôts directs, sans voix délibérative, les agents de la commune, dans les limites suivantes : 1 agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Considérant que le conseil municipal doit procéder, à la demande du directeur des services fiscaux, à l'établissement d'une liste de contribuables, en nombre double, parmi lesquels seront désignés les huit membres titulaires et les huit membres suppléants de la CCID ;

Le conseil municipal décide à l'unanimité de proposer au Directeur Régional des Finances Publiques, pour la désignation des commissaires titulaires et suppléants, la liste de contribuables établie ci-dessous :

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
ATTAVAY Bernard	BELLONVILLE Elodie
D'ORIO Vincent	CHABOUD Jean-Pierre
DREVET Christiane	COQUAZ Franceline
GARCIN Jean-Jacques	DEPIERRE Didier
LAROCHE Jean-Luc	GRIGIS Corinne
LEMIRE Robert	HEURTIER Pierre
LUTTRIN Jean-Claude	LAURET Marie Cindy

## COMMUNE DE MONTALIEU-VERCIEU

LACAVE Quentin	NOEL Cynthia
ROSSI Patrick	PERRAUT Sébastien
RUIS Frédéric	PIDRON Brigitte
THÉVENOT Monique	ROMESTANT Sylvain
YOUNSI-BRUSCOLINI Virginie	RUIS Angélique

### DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE DES ELUS LOCAUX

Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local. Ce référent doit être désigné par délibération. Ces missions sont exercées en toute indépendance et impartialité.

Le référent déontologue est tenu au secret professionnel dans le respect des articles 226-13 et 226-14 du code pénal et à la discrétion professionnelle pour tous les faits, informations ou documents dont ils ont connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions. Il pourra bénéficier de remboursement de ses frais de transport et d'hébergement dans les mêmes conditions applicables aux personnels de la fonction publique territoriale.

Les avis sont consultatifs, donc sans effet contraignant, et l'élu reste libre de ne pas suivre les recommandations du référent déontologue. Les entretiens pourront se faire en présentiel ou par téléphone. Un bureau sera mis à disposition en mairie de façon à assurer la confidentialité des échanges.

Monsieur le Maire propose Monsieur Jean-Jacques GARCIN.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, désigne à l'unanimité Monsieur Jean-Jacques GARCIN comme référent déontologue de la commune.

### DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DE LA SPLA SARA Aménagement

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité est actionnaire de la Société SARA Aménagement mais qu'elle ne dispose pas d'une part de capital suffisante pour lui assurer au moins un poste d'administrateur au conseil d'administration. De ce fait, la commune de Montalieu-Vercieu a droit à une représentation par le biais de l'assemblée spéciale des collectivités, constituée en application des dispositions de l'article L1524-5 alinéa 3 du CGCT.

Suite aux élections municipales intervenues le 15 mars 2026, il convient de procéder à la désignation d'un représentant au sein de SARA Aménagement.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, par 20 voix pour et 5 abstentions (BELLONVILLE Elodie, D'ORIO Vincent, LACAVE Quentin, LAURET Marie Cindy, YOUNSI-BRUSCOLINI Virginie), désigne Monsieur Christian GIROUD pour assurer la représentation de la collectivité au sein de l'assemblée générale des actionnaires de SARA Aménagement, en qualité de porteur des actions ainsi que de l'assemblée spéciale prévue à l'article 21 des statuts de la société, avec habilitation à accepter toutes fonctions et tous mandats qui pourraient lui être confiés notamment sa présidence ou la fonction de représentant de l'assemblée spéciale au sein du conseil d'administration. Il sera garant du contrôle analogue de la collectivité sur SARA Aménagement, conformément à l'article 30 des statuts.

### DESIGNATIONS DES DELEGUES COMMUNAUX AU SEIN DE DIFFERENTS SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Le maire explique que le conseil municipal doit voter des représentants dans différents syndicats intercommunaux :

#### **le gymnase, le chemin de fer du Haut-Rhône et la rivière canoë/kayak de l'Isle sur la Serre.**

Les délégués intercommunaux sont les représentants des communes au sein des syndicats intercommunaux, qu'ils soient à vocation unique (SIVU) ou à vocation multiple (SIVOM). La durée du mandat d'un délégué est de 6 ans et est lié à celui du conseil municipal qui l'a désigné.

## COMMUNE DE MONTALIEU-VERCIEU

Conformément aux statuts du syndicat intercommunal, la commune de Montalieu-Vercieu est représentée, au sein du comité syndical, par 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants. Ces derniers sont appelés à siéger au comité avec voix délibérative, en cas d'empêchement du ou des délégués titulaires.

Afin de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants, le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués. Le Maire précise qu'il est possible de procéder à cette élection à main levée.

À l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal a décidé de ne pas procéder au scrutin secret.

### **POUR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU GYMNASE DE MONTALIEU-VERCIEU**

#### **1<sup>er</sup> tour de scrutin – Premier titulaire**

Votants : 25 / Blancs ou nuls : 0 / Suffrages exprimés : 25 / Majorité absolue : 13

Ont obtenu :

- Madame Christiane DREVET : 20 voix
- Monsieur Quentin LACAVE : 5 voix

Madame Christiane DREVET, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée titulaire.

#### **1<sup>er</sup> tour de scrutin – Deuxième titulaire**

Votants : 25 / Blancs ou nuls : 5 / Suffrages exprimés : 20 / Majorité absolue : 11

Ont obtenu :

- Madame Monique THÉVENOT : 20 voix

Madame Monique THÉVENOT, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée titulaire.

#### **1<sup>er</sup> tour de scrutin – Premier suppléant**

Votants : 25 / Blancs ou nuls : 5 / Suffrages exprimés : 20 / Majorité absolue : 11

Ont obtenu :

- Madame Sabya ZABI : 20 voix

Madame Sabya ZABI, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée suppléante.

#### **1<sup>er</sup> tour de scrutin – Deuxième suppléant**

Votants : 25 / Blancs ou nuls : 5 / Suffrages exprimés : 20 / Majorité absolue : 11

Ont obtenu :

- Monsieur Jean-Luc LAROCHE : 20 voix

Monsieur Jean-Luc LAROCHE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué suppléant.

Le conseil municipal de Montalieu-Vercieu désigne les délégués suivants :

**Titulaires : Mesdames Christiane DREVET et Monique THÉVENOT.**

**Suppléants : Madame Sabya ZABI et Monsieur Jean-Luc LAROCHE.**

### **POUR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CHEMIN DE FER DU HAUT-RHONE**

#### **1<sup>er</sup> tour de scrutin – Premier titulaire**

Votants : 25 / Blancs ou nuls : 5 / Suffrages exprimés : 20 / Majorité absolue : 11

Ont obtenu :

- Madame Céline RUIZ : 20 voix

Madame Céline RUIZ, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée titulaire.

## COMMUNE DE MONTALIEU-VERCIEU

### 1<sup>er</sup> tour de scrutin – Deuxième titulaire

Votants : 25 / Blancs ou nuls : 5 / Suffrages exprimés : 20 / Majorité absolue : 11

Ont obtenu :

- Monsieur STEVE FOURNET : 20 voix

Monsieur Steve FOURNET, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué titulaire.

### 1<sup>er</sup> tour de scrutin – Premier suppléant

Votants : 25 / Blancs ou nuls : 5 / Suffrages exprimés : 20 / Majorité absolue : 11

Ont obtenu :

- Madame Maryline DA CONCEICAO : 20 voix

Madame Maryline DA CONCEICAO, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée suppléante.

### 1<sup>er</sup> tour de scrutin – Deuxième suppléant

Votants : 25 / Blancs ou nuls : 5 / Suffrages exprimés : 20 / Majorité absolue : 11

Ont obtenu :

- Monsieur Patrick ROSSI : 20 voix

Monsieur Patrick ROSSI, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué suppléant.

Le conseil municipal de Montalieu-Vercieu désigne les délégués suivants :

**Titulaires : Madame Céline RUIZ et Monsieur Steve FOURNET.**

**Suppléants : Madame Maryline DACONCEICAO et Monsieur Patrick ROSSI.**

## POUR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA RIVIERE CANOE/KAYAK DE L'ISLE DE LA SERRE

### 1<sup>er</sup> tour de scrutin – Premier titulaire

Votants : 25 / Blancs ou nuls : 0 / Suffrages exprimés : 25 / Majorité absolue : 13

Ont obtenu :

- Madame Florence CHAUDET : 20 voix
- Monsieur Quentin LACAVE : 5 voix

Madame Florence CHAUDET, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée titulaire.

### 1<sup>er</sup> tour de scrutin – Deuxième titulaire

Votants : 25 / Blancs ou nuls : 5 / Suffrages exprimés : 20 / Majorité absolue : 11

Ont obtenu :

- Monsieur Jean-Claude LUTTRIN : 20 voix

Monsieur Jean-Claude LUTTRIN, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué titulaire.

### 1<sup>er</sup> tour de scrutin – Premier suppléant

Votants : 25 / Blancs ou nuls : 5 / Suffrages exprimés : 20 / Majorité absolue : 11

Ont obtenu :

- Madame Christiane DREVET : 20 voix

Madame Christiane DREVET, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée suppléante.

### 1<sup>er</sup> tour de scrutin – Deuxième suppléant

Votants : 25 / Blancs ou nuls : 5 / Suffrages exprimés : 20 / Majorité absolue : 11

Ont obtenu :

## COMMUNE DE MONTALIEU-VERCIEU

- Monsieur Robert LEMIRE : 20 voix

Monsieur Robert LEMIRE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué suppléant.

Le conseil municipal de Montalieu-Vercieu désigne les délégués suivants :

**Titulaires : Madame Florence CHAUDET et Monsieur Jean-Claude LUTTRIN.**

**Suppléants : Madame Christiane DREVET et Monsieur Robert LEMIRE.**

Lors de ce Conseil, aucune intervention ne donne lieu à des relevés d'échanges.

Le prochain Conseil Municipal est prévu le 26 mai 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h20.

Tableau des signatures pour l'approbation du Procès-Verbal de délibération du Conseil Municipal de Montalieu-Vercieu de la séance du 28 avril 2026

à Montalieu-Vercieu, le 26 mai 2026

Le Maire, Christian GIROUD



à Montalieu-Vercieu, le 26 mai 2026

La secrétaire, Florence CHAUDET

